

Q6	<p>Pourquoi vous continuez d'arroser pendant la journée en période sèche alors qu'on nous l'interdit ?</p>	<p>On ne peut pas arrêter d'arroser en période sèche. Sinon c'est la récolte qui est compromise avec des pertes économiques graves.</p> <p>L'institut IRSTEA a étudié les pertes par évaporation durant la journée dans les systèmes avec enrouleur en grandes cultures en période chaude.</p> <p>Elles s'avèrent très faibles.</p> <p>Les éléments explicatifs sont : de grandes parcelles (pas « l'effet oasis » : air asséchant venant d'une parcelle voisine non irriguée), un couvercle végétal (maintien d'une forte ambiance humide sous le végétal et pas de soleil direct sur le sol), un volume d'eau important (vite mis à l'abri de l'évaporation dans le sol), une eau froide (qui provoque de la condensation [apport d'eau supplémentaire] et réduit la transpiration des plantes, et donc leurs besoins en eau).</p> <p>Ce sont des conditions que l'on ne retrouve pas dans le potager.</p> <p>Autre élément : reporter les prélèvements la nuit serait doubler la pression sur l'environnement durant cette période.</p>
Q7	<p>Pourquoi vous arrosez la route ?</p>	<p>Très souvent ce n'est pas voulu. Il peut arriver que le vent change de position ou devient plus fort alors que l'irrigation a commencé.</p>
Q8	<p>Pourquoi vous arrosez quand il pleut ?</p>	<p>Souvent les précipitations sont insuffisantes pour couvrir les besoins en eau de la culture entre 2 tours d'eau (de l'ordre d'une semaine). Il faut donc arroser pour compléter les pluies.</p> <p>Des pluies importantes peuvent aussi survenir alors que le tuyau n'est pas complètement reboviné. Il faut alors attendre qu'il soit entièrement enroulé pour arrêter l'irrigation. Sinon, on ne peut plus l'enrouler en raison des encroûtements de terre.</p>
Q9	<p>Est-ce que l'agriculture bio permet de se passer d'irrigation ?</p>	<p>Non. Les cultures qui ont besoin d'irrigation en agriculture conventionnelle ont besoin d'irrigation en agriculture biologique.</p> <p>En bio, les rendements sont plus faibles, mais le système racinaire est moins développé et comme on n'a pas recours aux herbicides de synthèse, les semis se font plus tardivement dans un sol asséché.</p>
Q10	<p>Est-ce que l'irrigation est contrôlée ?</p>	<p>Oui. D'abord sur dossier : Spécifique Aube, la DDT vérifie que les irrigants ont bien les surfaces de culture pour lesquelles ils font une demande de quota.</p> <p>Les irrigants ont obligation de transmettre leur relevé d'index en début de campagne, en fin de campagne, et, Spécifique Aube, chaque fois qu'il y a prise de mesures de restriction sur les usages de l'eau.</p> <p>Spécifique Aube : Ils ont l'obligation d'enregistrer leur prélèvement après chaque tour d'eau.</p> <p>Des contrôles ont lieu sur le terrain par la DDT, l'OFB et l'Agence de l'eau. Les contrôles de l'Agence de l'eau sont réalisés par le même prestataire et sur les mêmes critères pour les irrigants que pour les stations d'eau potable et pour l'industrie.</p>